



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)

Rapport N° 55
SOUTIEN A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE
CLERMONT METROPOLE

Ne prend pas part au vote : Valérie BERNARD en tant que membre du Conseil d'Administration

Créée en 1970, l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont Ferrand est membre du réseau national des 20 écoles nationales supérieures d'architecture françaises. Lieu de questionnements et d'ouverture au monde, elle forme les étudiants à la culture architecturale urbaine et paysagère.

L'ENSACF est installée depuis 2016 dans l'ancien Hôpital Sabourin. Elle accueille chaque année plus de 600 étudiants dont 10 % d'étudiants étrangers. Son implantation dans les quartiers nord de la ville ainsi que les partenariats culturels qu'elle met en œuvre, confirment l'inscription de l'ENSACF au cœur des enjeux du territoire.

Depuis 2010, la Ville a noué un partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF). La convention précédente étant arrivée à son terme, un nouveau projet de convention triennale pour les années 2020-2022 avait été élaboré en orientant le soutien de la Ville sur 4 axes :

- **l'aide sociale aux étudiants à travers le fonds Madeleine Simonet** : l'ENSACF accueille 40 % d'étudiants boursiers, taux le plus élevé de France. Le fonds, abondé notamment par la Ville, permet d'accorder des aides aux étudiants pour l'achat de fournitures ou la participation à des voyages scolaires ;
- **les échanges internationaux et le rayonnement de l'ENSACF** : de nombreux partenariats avec des universités étrangères sont développés et en particulier dans le cadre des relations internationales de la Ville (jumelages ou Réseau International des Villes Michelin). Ces relations participent du rayonnement de l'ENSACF et plus largement, de la Ville ;
- **la diffusion de la culture architecturale** : elle a vocation, sur le territoire clermontois, à être un moteur pour l'ouverture de chacun aux enjeux urbains et paysagers. Pour se faire, elle met en œuvre un programme de conférences, de colloques et d'expositions ouverts aux étudiants, aux professionnels et de façon plus générale au grand public ;
- **les actions en direction du jeune public** (l'une des priorités de la politique culturelle de la Ville) : de nombreuses interventions sont conduites en direction des élèves de la Ville sur les temps périscolaires (résidence d'architectes, interventions d'étudiants...) ou extrascolaires (centre de loisirs thématique).

La subvention de fonctionnement 2020 était de : 10 000 €

Subvention sollicitée : 10 000 €

Subvention proposée : 10 000 €

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **21 DEC. 2020**

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjointe déléguée à la Politique Culturelle



Isabelle LAVEST

